



RAPPORT FINANCIER
TRIMESTRIEL

3^e TRIMESTRE (T3)

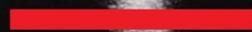
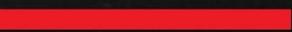
Pour les 9 mois terminés le 31 décembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. STATUT.....	3
1.1 MANDAT.....	4
1.2 MISSION, VISION ET VALEURS.....	4
1.3 PROFIL ADMINISTRATIF ET FINANCEMENT.....	5
1.4 CENTRE D'INNOVATION EN INFRASTRUCTURES.....	6
2. RÉTROSPECTIVE DU T3 DE 2016-2017.....	9
2.1 SOMMAIRE.....	9
2.2 PERSPECTIVES.....	10
3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS.....	12
3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS.....	12
3.2 FLUX DE TRÉSORERIE.....	14
3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES.....	14
3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	21
4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI.....	23
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	23
4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2016.....	24
4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2016.....	25
4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016.....	26
4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2016.....	27
4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES.....	28



+ SECTION 1
STATUT



1. STATUT

PJCCI a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL).

Le 1er octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100% de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), une société d'État mandataire mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la LGFP. À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP.

De plus, PJCCI est une société d'État mandataire de Sa Majesté en vertu du Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. (DORS/98-568).

1.1 MANDAT

PJCCI est gestionnaire de tous les ponts et tunnels de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal soit les ponts Champlain et Jacques-Cartier, le pont de contournement de l'Île des Sœurs, la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, le tunnel Melocheville et deux infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure et l'Estacade du pont Champlain.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + des opérations;
- + des inspections;
- + de l'entretien;
- + des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + de la sécurité;
- + de la coordination avec les intervenants municipaux et provinciaux;
- + de la gestion des sites contaminés.

1.2 MISSION, VISION ET VALEURS

Notre mission

Gérer de manière systémique afin d'assurer la sécurité et la pérennité des infrastructures majeures qui lui sont confiées en préconisant une approche de développement durable.

Notre vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité et d'acteur social et urbain.

Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.

1.3 PROFIL ADMINISTRATIF ET FINANCEMENT

Les principales activités de PJCCI sont réparties dans deux domaines précis :

Exploitation

L'Exploitation inclut la Planification, l'Ingénierie, l'Environnement, le bureau de projets Champlain, la Construction et Opérations et entretien. Ces groupes sont appuyés par un expert en gestion de projets et un conseiller en santé et sécurité au travail.

Les services Planification, Ingénierie, Construction et Projets planifient et gèrent les activités ayant trait à la gestion des actifs et aux principaux projets de construction, de réfection et de réparation se rapportant aux composantes des ouvrages d'ingénierie civils et routiers, telles que les piles, poutres, tabliers, structures d'acier, tunnel, fondations, pavage et peinture ainsi que les composantes mécaniques et électriques associées à ces ouvrages.

Le bureau de projets Champlain assure la réalisation du programme d'entretien majeur du pont Champlain actuel et offre son support à Infrastructure Canada dans le cadre du projet du Corridor du nouveau pont Champlain (CNPC).

Le service Opérations et entretien assure la gestion quotidienne du réseau de PJCCI en intervenant directement sur le territoire pour réaliser des travaux d'entretien, d'inspection et de maintien des ouvrages. Il est également responsable du programme de mesures d'urgence, de la gestion des voies de circulation et des relations opérationnelles avec les partenaires. De plus, le service Opérations et entretien supervise et gère les contrats suivants :

- + Déneigement et épandage d'abrasifs ;
- + Nettoyage et entretien des routes ;
- + Aménagement paysager;
- + Remplacement des glissières de sécurité;
- + Obturation des fissures et lubrification des appuis;
- + Réparation des « nids de poule » dans la chaussée et les tabliers de ponts;
- + Entretien et exploitation des systèmes de contrôle des feux de voie, panneaux à messages variables (PMV) et caméras de surveillance;
- + Distribution électrique et éclairage routier.

Services administratifs

Des services administratifs, tels que les Affaires juridiques, l'Approvisionnement, les Finances, les Technologies de l'information, les Ressources humaines et les Communications soutiennent ces secteurs.

Les professionnels spécialisés de l'équipe de PJCCI ont un vaste savoir-faire et une grande expérience en gestion des infrastructures de ponts et chaussées ainsi qu'en génie. Les partenariats solides que PJCCI a établis au fil des ans jouent un rôle essentiel dans la gestion de ses infrastructures et dans la réalisation de ses projets.

PJCCI doit assurer la sécurité de ses infrastructures en tout temps. La Société a mis en place des programmes d'inspection jumelés à des relevés détaillés et des investigations supplémentaires, s'assurant ainsi de disposer de l'information pertinente et à jour pour la prise de décisions éclairées relatives aux programmes d'entretien et de réfection à court, moyen et long terme.

PJCCI opère dans un environnement complexe où de nombreux facteurs externes peuvent avoir une incidence sur sa planification. Sur le plan financier, PJCCI maintient sa vigilance en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics.

PJCCI est entièrement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, tels des baux et des permis contribuent à son financement, mais de façon très minimale. PJCCI doit optimiser les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures qui vieillissent afin d'en maximiser la durée de vie et la sécurité.

1.4 CENTRE D'INNOVATION EN INFRASTRUCTURES

Depuis sa création en août 2015, le Centre d'innovation en infrastructures (CII) travaille en collaboration avec les divers services de PJCCI et en partenariat avec les groupes de recherche universitaire pour concevoir des outils qui permettront à PJCCI de développer et promouvoir son expertise dans le but d'assurer la pérennité des structures.

En effet, le CII supporte PJCCI dans le développement et l'intégration de solutions novatrices en termes de techniques et de matériaux de construction novateurs en s'appuyant sur une expertise pointue et sur des stratégies globales et durables en lien avec la gestion et l'entretien d'infrastructures majeures dans le but de prolonger leur durée de vie utile.

Les travaux

Au cours du troisième trimestre du présent exercice, les activités du CII ont continué à prendre une ampleur plus importante, notamment par la concrétisation de plusieurs projets de recherche universitaire relatifs au développement de nouveaux bétons, en vue d'améliorer la durée de vie des structures. Les projets du CII en cours de réalisation se déclinent en trois volets.

1. Études et analyses effectuées à l'interne

Deux études portent sur l'évaluation du pont Jacques-Cartier en termes d'opportunités de prolongation de sa durée de vie. Une autre étude qui se penche sur les systèmes de protection des structures est en cours et vise l'amélioration et le développement de meilleurs systèmes de protection des éléments de ponts, notamment les éléments en acier.

2. Projets de recherche en collaboration universitaire

En collaboration avec l'École Polytechnique de Montréal et l'Université McGill, trois projets sont en cours sur les bétons fibrés à ultra-hautes performances (BFUP) et le collage de matériaux composites (PRF) pour le renforcement et la réhabilitation durable de piles, de poutres et de dalles de ponts. Également en collaboration avec l'École Polytechnique de Montréal, un projet visant le développement de nouvelles techniques de renforcement de poutres de pont avec du BFUP est en cours.

De plus, en collaboration avec l'Université Laval, un projet de recherche sur le suivi environnemental de la mise en lumière du pont Jacques-Cartier est en cours de réalisation.

3. Études et contrats spécifiques en support au service de l'ingénierie

Dans ce volet de son mandat, le CII est en processus d'approvisionnement pour un contrat relatif à l'étude d'évaluation de la performance sismique et l'étude d'un avant-projet de réhabilitation parasismique du pont Jacques-Cartier. De plus, un processus d'approvisionnement est en cours pour un contrat d'étude de performance sismique du pont Clément.

Le CII a procédé à l'octroi d'un contrat relatif à une étude en soufflerie de la capacité portante de la travée principale du pont Jacques-Cartier. Cette étude expérimentale particulière répondra à un besoin exprimé par le service ingénierie visant à raffiner les études de capacité portante en cours.

Le CII a mis en place des canaux de collaboration adéquats pour favoriser une meilleure intégration de ses efforts avec les besoins de la direction exploitation et avec ses divers collaborateurs.

Le Centre est actuellement à bâtir son équipe et à raffiner ses orientations ainsi que son plan de fonctionnement en vue d'identifier les besoins en innovation des différents services de PJCCI et pour développer un mécanisme de rayonnement de son expertise.



+ SECTION 2

RÉTROSPECTIVE DU T3 DE 2016-2017

2. RÉTROSPECTIVE DU T3 DE 2016-2017

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Ce rapport financier trimestriel présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016 (T3). Il doit être lu conjointement avec les états financiers non audités intérimaires et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de 2015-2016 de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers non audités intérimaires de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Le 16 juillet 2015, par le décret C.P. 2015-1112, son Excellence le Gouverneur Général en conseil donne instruction à PJCCI, en vertu de l'article 89 de la LGFP :

- a) d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales;
- b) de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise.

Le tableau suivant fait état des frais de déplacements, d'accueil et de conférences du 3^e trimestre de l'exercice financier 2016-2017 :

<i>(En milliers de dollars)</i>	3 mois Trimestre 3	9 mois Terminés le 31 décembre 2016
Déplacements	17,3	38,8
Accueil	2,5	10,8
Conférences	3,4	15,8
TOTAL	23,2	65,4

Le 1^{er} octobre 2016, Revenu Québec a modifié le statut de PJCCI en ce qui a trait au traitement des taxes de vente. PJCCI s'est ainsi vu octroyer le statut d'« Organisme sans but lucratif (OSBL) », ce qui a eu pour effet de réduire le taux de récupération de la TPS payée par PJCCI de 100% (situation avant le 1^{er} octobre 2016) à 50%. Le traitement de la TVQ demeure inchangé, la Société réclamant toujours le remboursement de 50% des sommes payées.

2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un excédent de 41,7 M\$ pour les neuf (9) mois terminés le 31 décembre 2016 (23,3 M\$ — 2015). Le déficit avant le financement public était de 180,5 M\$ au 31 décembre 2016 (175,7 M\$ — 2015).

Pour l'exercice en cours, les produits totaux cumulés ont été de 0,9 M\$ (1,2 M\$ — 2015). Les produits sont, dans leur ensemble, demeurés stables.

Au cours de la même période, la dette nette diminue de 9,9 M\$, pour atteindre un total de 31,5 M\$. Les actifs financiers ont augmenté de 17,1 M\$. La variation des montants reçus et à recevoir du gouvernement fédéral est principalement à l'origine de ce changement.

Les acquisitions d'immobilisations ont atteint durant le troisième trimestre de l'exercice en cours 56,2 M\$ (46,2 M\$ — 2015). Elles consistent essentiellement en des dépenses de 21,2 M\$ pour le pont Honoré-Mercier, de 27,3 M\$ pour le pont Jacques-Cartier et 7,7 M\$ pour l'Estacade.

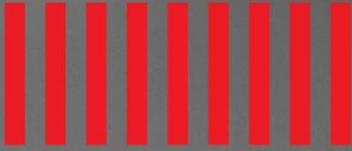
2.2 PERSPECTIVES

Les dépenses d'entretien des ponts et infrastructures connexes demeurent à des sommets historiques. Les réparations du pont Champlain continuent à mobiliser des dépenses importantes pour adresser les conclusions des derniers rapports d'inspection et des résultats obtenus par l'instrumentation. D'autres projets financés par le gouvernement se poursuivent, y compris les travaux de réfection en cours au pont Honoré-Mercier, à l'Estacade et au pont Jacques-Cartier.

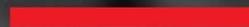
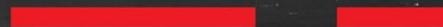
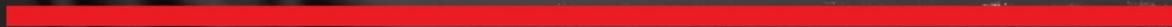
Les travaux d'entretien et de réfection à venir sont encore importants avec la réfection continue ou la construction de projets d'envergure :

1. Afin de maintenir le pont Jacques-Cartier dans une perspective à long terme, PJCCI a développé un plan de réfection majeure portant sur les différents éléments de la structure;
2. Pour le pont Champlain, les réparations prévues au programme décennal continueront de s'imposer. À ce jour, plus de 92% des poutres de rive ont été renforcées afin d'atténuer les risques associés à leur état. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2017-2018;
3. Des travaux requis et nécessaires pour le maintien des actifs sont planifiés sur l'autoroute Bonaventure, le pont Honoré-Mercier, le tunnel de Melocheville et l'Estacade du pont Champlain;
4. D'importantes mesures d'atténuation environnementales s'imposent pour contenir et traiter les eaux souterraines contaminées sur des terrains gérés par PJCCI dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest). Les travaux visant les secteurs Ouest et Est ont débuté au cours de l'exercice 2016-2017;
5. En vue des festivités du 150^e anniversaire de la Confédération et du 375^e anniversaire de Montréal, la mise en place d'un système de mise en lumière architectural est actuellement en cours sur la structure du pont Jacques-Cartier et se terminera au printemps 2017.

PJCCI est fière de son effectif dont la force réside dans son engagement absolu envers l'atteinte de son résultat stratégique. Le financement à long terme fourni par le gouvernement permet de maintenir des infrastructures qui jouent un rôle primordial pour la population et l'économie.



+ SECTION 3
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS



3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

3.1.1 État de la situation financière

Actifs financiers

Au cours des neuf (9) mois se terminant le 31 décembre 2016, les actifs financiers totaux ont augmenté de 17,1 M\$ pour atteindre 117,5M\$ comparativement à 100,4 M\$ au 31 mars 2016. Comme au cours des exercices précédents, un facteur déterminant de la variation des actifs financiers est la date de réception des crédits fédéraux qui comprennent le financement pour les grands projets d'investissement et les charges d'exploitation.

La situation de trésorerie nette de PJCCI a diminué de 25,3 M\$ au cours du T3 pour atteindre un montant de 48,7 M\$ au 31 décembre 2016 (74 M\$ au 31 mars 2016). Cette diminution au cours du trimestre est notamment attribuable au paiement des opérations courantes.

Passif

Les crédateurs et charges à payer ont augmenté de 12,6 M\$ passant de 84,3 M\$ au 31 mars 2016 à 96,9 M\$ au 31 décembre 2016. Cette augmentation est attribuable en grande partie à la variation des activités des différents chantiers en cours.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux et des garanties contractuelles dans le respect des exigences d'exécution. Ces retenues de garantie ont augmenté de 3,9 M\$ pour atteindre 16,7M\$ au 31 décembre 2016 (12,8 M\$ au 31 mars 2016). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Au cours du dernier trimestre, PJCCI a revu les hypothèses sous-jacentes aux obligations environnementales. Une augmentation du passif lié à la révision des hypothèses de 0,4 M\$ a été constatée. De plus, les travaux prévus aux secteurs Ouest et Est de l'autoroute Bonaventure ont débuté et engendré des dépenses de l'ordre de 9,5 M\$, venues réduire d'autant le passif environnemental. Suite à ces imputations et révisions, les obligations environnementales ont diminué de 9,5 M\$ pour atteindre 33,7 M\$ au 31 décembre 2016 (43,2 M\$ au 31 mars 2016).

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 32,1 M\$ pour un total de 534,3 M\$ par rapport aux états financiers du 31 mars 2016 (502,2 M\$). Ce total comprend des achats d'immobilisations bruts de 56,2 M\$ moins des charges d'amortissement de 24,1 M\$. Les grands travaux concernés par ces acquisitions sont notamment ceux du pont Honoré-Mercier (21,2 M\$), du pont Jacques-Cartier (28.8 M\$) et de l'Estacade (7,7 M\$).

Les charges payées d'avance au cours de la période ont diminué de 0,3 M\$. Cette diminution est due notamment à des dépenses dont le paiement a été effectué antérieurement.

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le troisième trimestre de l'exercice en cours et celui du dernier exercice :

(en milliers de dollars)	Troisième trimestre		Cumulatif (9 mois)	
	2016-17	2015-16	2016-17	2015-16
Financement public pour les charges d'exploitation	59 661	57 781	166 007	152 754
Financement public pour les immobilisations corporelles	16 347	15 184	56 164	46 220
TOTAL	76 008	72 965	222 171	198 974

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2 Charges

Entretien

Les charges d'entretien au cours du troisième trimestre représentent 90,2 % (92,3% — T3 2016) des charges totales pour le trimestre, atteignant pour les neuf (9) premiers mois 163,7 M\$ (163,3 M\$ — T3 2016).

Pour les neuf (9) mois terminés le 31 décembre 2016, les charges d'entretien, qui incluent l'amortissement, sont principalement réparties comme suit :

- + 9,7 M\$ de travaux pour le pont de contournement de l'Île des Sœurs ;
- + 3,7 M\$ de travaux pour le pont Honoré-Mercier;
- + 96,7 M\$ de travaux pour le pont Champlain;
- + 22,6 M\$ de travaux pour le pont Jacques-Cartier;
- + 9,4 M\$ de travaux pour l'autoroute Bonaventure;
- + 8,6 M\$ de travaux pour le tunnel de Melocheville;
- + 3,3 M\$ de travaux pour l'Estacade;
- + 8,4 M\$ de salaires et avantages sociaux;
- + 1,3 M\$ de travaux pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges afférentes au fonctionnement au cours des 9 derniers mois ont été de 2,2 M\$ (2,1 M\$ — 2016). Ces chiffres représentent 1,2 % des charges totales (1,8 % — 2016).

Administration

Les charges d'administration pour les neuf (9) premiers mois sont de 10,6 M\$ et représentent une augmentation de 1,2 M\$ par rapport à la même période de l'exercice précédent (9,4 M\$ — 2016). Au cours des neuf (9) derniers mois, les charges d'administration ont représenté 5,9 % (5,3 % — 2016) des charges totales.

3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

Par rapport au 31 mars 2016, le solde de l'encaisse a diminué de 25,3 M\$ pour atteindre un montant de 48,7 M\$.

3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois applicables à toutes les sociétés d'État.

3.3.1. Sécurité des ponts

La priorité de PJCCI consiste à assurer la sécurité constante de toutes ses structures ainsi que leur pérennité. PJCCI administre judicieusement ses programmes relatifs aux ponts afin de prolonger le plus possible la durée de vie utile de ceux-ci.

Les ponts sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde, aux conditions climatiques et au sel de déglacage utilisé en abondance. En plus des travaux majeurs terminés ou en cours, ces structures devront faire l'objet de travaux importants au cours des prochaines années. La congestion sur tous les ponts de la Rive-Sud de Montréal a une incidence sur la capacité de PJCCI de procéder aux travaux majeurs pendant les heures habituelles de travail, ce qui a un impact direct sur la planification, la réalisation et le coût des travaux. Des travaux majeurs de réfection sont planifiés ou en cours sur toutes les structures afin de maintenir les actifs dans un état acceptable pour assurer la sécurité des usagers et la pérennité des structures. La planification à long terme ainsi que la communication et le partage d'informations sur les enjeux se poursuivent en permanence.

3.3.2. Financement durable

Dans ses décisions, PJCCI doit constamment considérer la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles pour protéger les actifs qu'elle gère et rencontrer sa mission d'assurer un passage sécuritaire sur ses structures.

Dans le Budget 2014, le gouvernement du Canada a approuvé un financement à PJCCI pour les cinq (5) années subséquentes, soit de 2014-2015 à 2018-2019. PJCCI priorise les travaux en tenant toujours compte, dans un premier temps, de la sécurité des usagers et, dans un deuxième temps, de la mise en place de mesures d'atténuation des risques.

Pour les projets en lien avec les eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure, PJCCI a reçu du financement dans le Budget 2014 pour les cinq (5) années subséquentes. PJCCI a également reçu du financement du Plan d'Action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf), qui a été renouvelé en 2011 pour une période de quatre (4) ans avec le PASCf2. Une demande au Conseil du Trésor pour la phase 3 du PASCf a été approuvée en février 2016. Le PASCf, incluant le PASCf3, ne permet que des projets d'une durée maximale de quatre (4) ans, couvrant la période jusqu'en 2019-2020. Cela représente un véritable défi puisque les projets concernant les eaux souterraines contaminées nécessitent un plan d'action à long terme. Malgré le financement reçu pour les années 2014-

2015 à 2018-2019, et les fonds du PASCF, le besoin d'un financement à long terme sur une période de quinze (15) ans, à partir de 2016-2017 est donc impératif.

3.3.3. Gestion des ressources humaines

Compte tenu de l'envergure de son programme d'entretien majeur, PJCCI travaille en partenariat avec l'ensemble des employés à l'optimisation de sa performance. En 2016, PJCCI a décidé de mettre en place plusieurs initiatives liées à la gestion par projet, la gestion de contrat et la gestion de risques. Présentement en cours de réalisation, ces initiatives visent à poursuivre l'optimisation de la performance organisationnelle, afin de se doter d'une capacité accrue de mener à terme ses objectifs stratégiques.

Plusieurs travaux se poursuivent en vue d'assurer la réalisation des projets de façon efficace. Des équipes standardisent et documentent les processus et procédures des pratiques d'affaires de PJCCI.

En collaboration avec une firme spécialisée en gestion du développement organisationnel, PJCCI a identifié, pour une deuxième année consécutive, des stratégies d'apprentissage dans l'action permettant le développement et l'accompagnement des équipes dans l'exécution de leur plan opérationnel. De plus, une analyse des besoins spécifiques en formation a été réalisée pour chacun des services afin d'établir un plan de formation et une mise en œuvre au cours de l'année. Ce programme de formation permet d'appuyer le développement des gestionnaires dans l'application de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines et de poursuivre le développement des compétences de l'ensemble des employés en favorisant des formations adaptées aux besoins de PJCCI.

Une nouvelle convention collective a été signée avec le Syndicat canadien de la fonction publique (employés cols blancs). La précédente convention était échue depuis le 31 décembre 2015. Le 24 janvier 2017, PJCCI débute ses négociations avec le Syndicat CSN pour le renouvellement de la convention collective (employés cols bleus), échue depuis le 31 décembre 2015.

Pour pallier aux vulnérabilités d'expertises causées par le départ effectif ou annoncé d'une personne clé de l'organisation, PJCCI a complété la mise à jour de son plan de contingence. Les prochaines étapes consistent à élaborer les activités d'apprentissage et les aides à la performance afin de capter et documenter les expertises des postes ciblés.

La prévention de la santé mentale au travail prend une place de plus en plus importante au sein de l'organisation. Un programme de santé et mieux-être a été élaboré à cet effet et des activités sont en cours tout au long de l'année.

3.3.4. Technologies de l'information (TI)

Le dernier trimestre a été consacré à l'achèvement des ateliers d'analyse des besoins dans le cadre de l'avant-projet visant l'implantation de la gestion électronique des documents (GED), des outils de travail collaboratif, de l'intranet et de la signature électronique des documents. Le dépôt du rapport final est prévu durant le quatrième trimestre de 2016-2017.

La direction des TI a également procédé à la sélection et l'implantation d'un outil pour la gestion des demandes et incidents sur le réseau dont l'utilisation a fait l'objet d'une formation auprès de l'ensemble des employés.

Un poste d'administrateur réseau a été approuvé et cette nouvelle ressource se joindra à l'équipe au début 2017. Cet administrateur réseau aura comme principale responsabilité de mettre en place des processus et outils permettant d'administrer l'infrastructure réseau de

façon optimale et assurer une gouvernance des systèmes de PJCCI en vue d'assurer la continuité des opérations.

3.3.5. Santé et sécurité (SST)

Suite à l'adoption du programme cadre pour poursuivre l'évolution de la culture en matière de santé et sécurité au travail, plusieurs rencontres, discussions et présentations ont été réalisées afin de faciliter l'adhésion aux principes directeurs. Le plan d'action pour 2016-2017 est en cours de réalisation pour assurer le respect des obligations de PJCCI avec pour objectif de faciliter la maîtrise des risques et d'en assurer une amélioration continue.

La collaboration des intervenants des différents services facilite l'adhésion à l'objectif ultime de zéro blessure. Cette philosophie s'intègre logiquement et naturellement dans l'approche de développement durable de l'entreprise.

PJCCI poursuit ses efforts afin de maintenir et bonifier les exigences contractuelles des ressources destinées à la santé et sécurité dans les contrats de surveillance et le contrat de gestion globale de la santé et sécurité. Ces contrats permettent à des spécialistes en SST de participer à toutes les étapes des projets de construction afin d'assurer le respect et l'application des exigences en santé et sécurité au travail. Les ressources internes de PJCCI responsables de la gestion des contrats de construction et d'inspection sont accompagnées en mode coaching pour développer de nouvelles compétences reliées à la SST.

Le comité local en santé et sécurité, ainsi que ses sous-groupes, travaillent en concertation pour exercer une influence positive et constructive en SST dans l'organisation. Leurs efforts et ceux des employés contribuent à l'amélioration des mécanismes de prévention et ultimement aux performances.

3.3.6. Obligations environnementales

PJCCI participe au PASC, administré par Environnement Canada, pour la mise en place des mesures d'atténuation afin de contenir et de traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest) à Montréal en bordure du fleuve St-Laurent. PJCCI travaille en partenariat avec des propriétaires et des parties intéressées pour mettre en œuvre des plans d'atténuation dans ces secteurs. Le projet Solution Bonaventure visant la gestion environnementale des eaux souterraines a ainsi été lancé. En ce qui a trait au plan environnemental pour le secteur Ouest, celui-ci fait l'objet d'un partenariat avec le gouvernement du Québec (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)), et PJCCI en assume la gestion.

3.3.7. Gestion des actifs

De plus en plus, les propriétaires d'infrastructures sont appelés à faire une gestion proactive et systémique de leurs actifs et de se conformer à la notion de développement durable dans leurs choix d'investissements assurant la pérennité de leurs infrastructures. Dans cet esprit, PJCCI a mandaté une firme externe pour effectuer une première évaluation de ses pratiques d'affaires en lien avec la gestion d'actifs par rapport à la norme ISO 55000. Il est à noter qu'à ce jour, seules quelques organisations au Québec ont procédé à une telle évaluation, ce qui démontre la volonté de PJCCI de devenir un chef de file dans la gestion du type d'ouvrages qui lui sont confiés.

Lors de cette première évaluation, PJCCI a été à même de constater que la Société utilise déjà des méthodes systémiques et intégrées quant à la gestion de ses actifs et à la

planification de ses projets. Cette évaluation permet à la Société de cibler plus spécifiquement les actions de développement qui lui permettront d'assurer une gestion de ses ouvrages selon les meilleures pratiques, d'avoir une vue globale et à long terme des investissements requis et de l'état de ses ouvrages.

Au cours des prochaines années, PJCCI assurera la mise en place progressive des meilleures pratiques en gestion d'actifs afin d'assurer une gestion optimale visant la prolongation de la durée de vie de ses actifs.

3.3.8. Grands projets

PJCCI procède actuellement à de grands travaux sur les ponts et structures connexes dont elle est responsable. Voici une description des principales réalisations en T3 :

Pont Jacques-Cartier

Les principaux travaux réalisés au cours du dernier trimestre visent la réfection des piles et le renforcement de la structure d'acier du côté de Montréal. Ces travaux se déroulent dans un environnement urbain avec des résidences à proximité ainsi que des rues municipales. La conjonction de ces différentes réalités rend le projet d'autant plus complexe que des voies de circulation sur le pont doivent être fermées lors de certains travaux critiques demandant d'alléger les charges sur la structure. Habituellement, ce genre de travaux se réalise de nuit afin de ne pas nuire à la circulation. Toutefois, le bruit généré par le travail sur l'acier dont l'enlèvement de rivets et le boulonnage, limite les plages de travail disponibles. Les enjeux de ce chantier grandement complexe nécessitent beaucoup de coordination et de mesures importantes pour minimiser les effets du bruit.

L'autre chantier d'importance au pont Jacques-Cartier est la poursuite des travaux visant la mise en lumière du pont. Ce projet est réalisé en collaboration avec la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et le Secrétariat fédéral Canada 150. Le type de chantier est encore une fois très complexe de par la nature des travaux qui combinent les spécialités de monteur d'acier à des travaux d'électricité, de télécommunications et de programmation. De plus, le niveau de risque de ce chantier est très élevé, notamment parce qu'il s'agit de travaux en hauteur, au-dessus de l'eau et au-dessus de voies de circulation, avec une composante électrique ainsi que des conditions de travail hivernales.

Pont Honoré-Mercier

Au cours du second trimestre, le projet majeur de renforcement et de remplacement du tablier du pont a été complété sur la section fédérale du pont. Les travaux ont été réalisés par un entrepreneur et des travailleurs Mohawks de la réserve de Kahnawà:ke. Des travaux de réfection de piles, de peinture au niveau de la structure d'acier et de remplacement de la passerelle d'inspection ont débuté mais ont été suspendus pour la période hivernale. Ces travaux se poursuivront sur d'autres éléments du pont afin de maintenir la structure dans un état acceptable.

Pont Champlain

Le pont Champlain est en fin de vie utile. Dans le but d'établir une stratégie globale d'entretien du pont jusqu'à sa mise hors service, PJCCI procède d'une façon continue à des inspections, monitoring en temps réel des éléments critiques, ainsi qu'à une veille de la capacité portante de l'ensemble de la structure. Cette stratégie doit assurer que le passage entre la Rive-Sud et l'île de Montréal demeure sécuritaire et efficace jusqu'à l'ouverture du nouveau pont. Des travaux importants à la structure sur des éléments comme les poutres, la dalle, les chevêtres, les fûts et les semelles des piles sont entrepris dans le cadre d'une

stratégie globale de maintien suivant un programme décennal. De plus, des réparations aux éléments en acier de la structure de la travée principale et d'autres réparations importantes comme le remplacement des joints de dilatation doivent se poursuivre en continu pour assurer la disponibilité des voies et la sécurité des usagers de la route.

Le programme décennal de grands travaux de maintien du pont amorce sa huitième année en 2016-2017 et, sans surprise, des signes de détérioration continuent de se manifester puisque la détérioration d'un ouvrage en fin de vie utile a tendance à suivre une courbe exponentielle. Le calendrier annoncé du remplacement du pont d'ici la fin de 2018 nécessite la poursuite des travaux du programme d'entretien majeur, et de continuer de mettre en place des mesures de mitigation qui permettent de gérer adéquatement les risques liés, entre autres, à l'usure des éléments d'une structure en fin de vie utile.

Cette structure vieillissante nécessite un programme d'inspections détaillées dont la fréquence dépasse largement les normes minimales standards reconnues dans l'industrie pour ce type d'ouvrage. De plus, dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques, des instruments de mesure et d'analyse sophistiqués sont en place afin de surveiller le comportement de certains éléments importants du pont, et ce, en temps réel. Dans le même ordre d'idée, plus de 325 capteurs de haute précision ont été installés pour suivre les déformations de certaines poutres. Des essais de charge sont réalisés mensuellement à l'aide d'une charge normalisée pour valider l'intégrité des capteurs et les données récupérées au quotidien.

Dans le but de gérer plus efficacement l'ensemble des activités reliées au pont Champlain, le bureau de projets Champlain a été mis en place au début de 2015. L'objectif principal est de regrouper l'ensemble des activités reliées à l'entretien du pont Champlain : l'ingénierie, l'inspection, le suivi du comportement structural et la gestion des contrats de construction. Le bureau de projets Champlain regroupe :

- + Les ressources de PJCCI responsables de la gestion des contrats;
- + Les consultants en structure responsables de l'intégrité structurale du pont - Cowi North America Ltd (COWI) et Stantec Experts-Conseils Ltée (STANTEC);
- + Un consortium de firmes de génie conseil responsable de la surveillance des travaux de construction – (CABS);
- + Un consortium de firmes de génie conseil responsable de l'inspection du pont – Stantec, Cima et EXP (SCE);

Le rapport de 2013 de la firme COWI, anciennement Buckland & Taylor Ltd, a identifié que des investissements additionnels de l'ordre de 389 M\$ étaient requis au cours de la période de 2014-2015 à 2017-2018 afin de maintenir la structure dans un état acceptable. Dans une mesure de gestion des risques et d'utilisation efficiente des fonds, toutes recommandations de COWI ou de Stantec sont révisées par le second consultant ainsi que par un comité d'experts sur lequel siègent deux (2) experts spécialisés en structures.

Les travaux des contrats en cours ont, entre autres, permis de sécuriser plus de 92% des 100 poutres de rive du pont à l'aide de différents systèmes de renforcement. Dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques, l'installation des renforts des poutres de rive a pu être accélérée afin que 100% de ceux-ci soient installés en 2016-2017.

En octobre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent et en a confié la gestion à Infrastructure Canada. Le 1er décembre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé que le nouveau pont serait en place en 2018. Des

mesures proactives sont envisagées au niveau de l'actuel pont Champlain pour parer aux éventualités de retard dans la livraison du nouveau pont.

Le 27 avril 2016, PJCCI a octroyé un contrat pour des services de consultants afin de réaliser une étude d'avant-projet portant sur la déconstruction de l'actuel pont Champlain, selon les principes de développement durable (e.g. le transport des matériaux hors-site, la disposition des rebuts et la réhabilitation du site, etc.) et sur la réalisation d'une évaluation des effets environnementaux du projet.

Cette étude d'avant-projet a pour but d'élaborer divers scénarios et de recommander celui qui sera optimal pour la déconstruction de l'actuel pont Champlain. Les scénarios élaborés doivent faciliter et permettre de définir une orientation définitive et assurer une bonne transition en vue de la réalisation du projet.

De plus, l'étude doit impérativement tenir compte des différents projets majeurs de la grande région métropolitaine de Montréal, dont le projet de construction du nouveau corridor du pont Champlain, le projet de développement de la pointe Nord de l'Île-des-Sœurs, les travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, le projet de réaménagement de l'échangeur Turcot ainsi que divers autres projets de PJCCI, de la Ville de Montréal et du MTMDET.

L'étude doit examiner différentes méthodes et options de déconstruction pour chacun des quatre champs suivants :

- + Les travaux de déconstruction ;
- + Le transport des matériaux ;
- + La valorisation des matériaux ;
- + La mise en valeur des actifs.

L'étude est en cours de finalisation et la version finale sera disponible au début de 2017.

Estacade

Les travaux de renforcement du tablier de l'Estacade et le déplacement de la piste cyclable en site propre sont maintenant complétés. Ces travaux ont été priorisés afin de permettre le passage des véhicules pour l'accès aux sites de mobilisation, tant pour les travaux de maintien de l'actuel pont Champlain que pour les travaux requis dans le cadre du Corridor du nouveau pont Champlain ainsi que d'assurer la sécurité des cyclistes. Suite à la réalisation de ces travaux, une inspection détaillée a été réalisée à l'été 2016 et une étude de capacité portante est en cours afin de statuer sur l'état de l'ouvrage et établir le programme complet de réfection de la structure dont certains éléments avaient déjà été ciblés pour recevoir des réparations. D'ailleurs, un projet pilote pour la réparation des piles (semelles et fûts), poutres et appareils d'appui a démarré à l'automne 2016 en vue de réaliser des travaux à l'été 2017.

Cet ouvrage, originalement conçu pour arrêter les glaces, est aujourd'hui utilisé comme un pont, et il est donc essentiel d'intervenir pour renforcer les semelles de l'ouvrage qui supportent l'ensemble de la structure. Il y a quelques années, une étude avait démontré que les semelles avaient besoin de réhabilitation. Toutefois, la criticité n'avait pas été estimée au même niveau qu'elle l'est actuellement. Un manque d'information sur l'état réel du béton au cœur des éléments ne permet pas de conclure hors de tout doute de la capacité des semelles non armées. Il est donc requis de devancer les travaux de renforcement de ces éléments afin d'en augmenter le facteur de sécurité.



PJCCI réalise une importante coordination et un suivi serré de l'utilisation de l'Estacade compte tenu de l'utilisation accrue de cet ouvrage pour la réalisation des travaux. Des travaux d'aménagement des approches et des contrôles d'accès ont débuté au cours du second trimestre et seront complétés au printemps 2017.

Autoroute Bonaventure

En plus des travaux reliés aux structures et chaussées de l'autoroute Bonaventure, deux grands chantiers reliés au confinement des eaux souterraines sont réalisés dans le secteur connu sous le nom de « Projet Bonaventure ». Tout d'abord, le chantier du secteur Ouest a été complété pour la partie construction, réalisant 39 puits de pompage et la construction d'une usine de traitement des eaux. De plus, la mise en service de l'usine a eu lieu en décembre 2016 et la période de rodage du traitement a débuté pour une période de 6 mois. À noter que le site de ces travaux est situé au cœur du chantier de construction du Corridor du nouveau pont Champlain, juste en dessous de l'extrémité nord du pont de l'Île des Sœurs. Une grande coordination fut donc nécessaire pour éviter de retarder le chantier du nouveau pont, tout en procédant avec les travaux de construction du projet actuel.

La construction d'une barrière hydraulique pour la rétention des eaux contaminées, située tout le long de l'autoroute Bonaventure dans le secteur Est, a démarré à l'été 2016 et s'est poursuivie durant le dernier trimestre. Toutefois, la nature des sols rend les opérations de forage très complexes. En effet, il était estimé qu'une certaine partie du mur nécessitait du pré-forage alors qu'avec les conditions réelles, c'est sur l'ensemble du mur de 1,2 km que le pré-forage doit être exécuté avant de procéder à la construction du mur de ciment-bentonite. L'échéancier de ce projet est donc prolongé jusqu'au mois octobre 2017.

Ces deux chantiers innovateurs et uniques représentent un défi de taille pour l'organisation. Bien que le chantier du secteur Est a pris du retard en raison de la complexité de réalisation, l'avancement global de ces deux projets stratégiques représente un accomplissement de taille pour nos équipes de projet, mais également pour l'ensemble des partenaires impliqués de près ou de loin dans ce projet.

Tunnel de Melocheville

Les travaux portant sur la signalisation, les systèmes de transport intelligent et de télésurveillance ont pour la plupart été complétés au deuxième trimestre de 2016-2017.

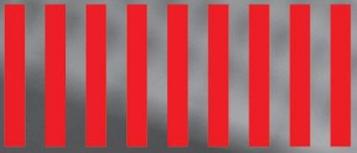
En plus des travaux reliés à la gestion de la circulation mentionnés ci-dessus, un projet de réfection majeure des tubes de circulation est en cours depuis l'été 2015. Au cours du présent trimestre, les travaux ont permis d'atteindre un niveau d'avancement de 98%. Il est prévu que les travaux restants, soit ceux sensibles à la température, soient complétés dans le premier trimestre de 2017-2018 afin de bénéficier de conditions météorologiques favorables et assurer une durée de vie prolongée pour ces travaux.

3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 338 M\$.

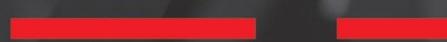
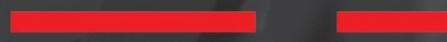
(en milliers de dollars)	Au trimestre du 31 décembre 2016			Au trimestre du 31 décembre 2015		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses	227 253	110 745	337 998	270 992	155 808	426 800
Financement disponible	227 253	110 745	337 998	270 992	155 808	426 800
Crédits parlementaires (1)						
+ Utilisés	166 007	56 164	222 171	152 754	46 220	198 974
+ Requis	61 246	54 581	115 827	118 238	109 588	227 826
Total crédits parlementaires	227 253	110 745	337 998	270 992	155 808	426 800

(1) PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.



+ SECTION 4

ÉTATS FINANCIERS NON-AUDITÉS
INTÉRIMAIRES DE PJCCI 2016-2017



4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI

Pour les neuf (9) mois terminés le 31 décembre 2016, les états financiers non audités intérimaires de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers non audités intérimaires.

4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers non audités intérimaires, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le secrétariat du Conseil du Trésor. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec l'article 89 et la Partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi canadienne sur les sociétés par actions, au Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc., à la Loi maritime du Canada et aux statuts et règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs incluant le Président du Conseil et le Premier dirigeant de la Société. Celui-ci, par l'entremise du Comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, de contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité d'audit.



Glen P. Carlin, ing., FICI, FSCGC
Premier dirigeant



Claude Lachance, CPA, CMA, MBA, ASC
Directeur principal, Administration

19 février 2017

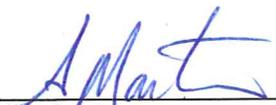
4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

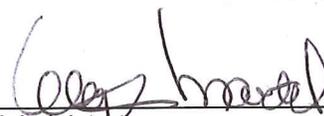
(Non-audité – en dollars canadiens)

	31 décembre 2016	31 mars 2016
Actifs financiers		
+ Trésorerie	48 675 441	73 996 315
+ Débiteurs		
- Montant à recevoir du Gouvernement du Canada	52 579 300	13 823 590
- Autres	16 252 328	12 542 201
Total des actifs financiers	117 507 069	100 362 106
Passifs		
+ Crédoiteurs et charges à payer		
- Autres fournisseurs	96 923 907	84 257 787
+ Avantages sociaux futurs	1 385 290	1 288 041
+ Retenues contractuelles (Note 4.6.8)	16 747 096	12 810 568
+ Revenus reportés	268 017	269 591
+ Obligations environnementales (Note 4.6.3)	33 673 455	43 170 000
Total des passifs	148 997 765	141 795 987
Dette nette	(31 490 696)	(41 433 881)
Actifs non financiers		
+ Immobilisations corporelles (Note 4.6.4.)	534 287 054	502 181 579
+ Charges payées d'avance	287 399	671 643
Total des actifs non financiers	534 574 453	502 853 222
Excédent accumulé	503 083 757	461 419 341

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non audités intérimaires.

Approuvé par le Conseil d'administration :


Administrateur


Administrateur

4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2016

(Non-audité – en dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Neuf mois terminés le			
	31 mars 2017	31 décembre 2016 (réel)		31 décembre 2015 (réel)	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
+ Baux et permis	586 000	137 102	432 473	(288 522)	593 858
+ Intérêts	500 000	145 527	471 297	177 567	634 328
+ Autres sources		7 271	14 232	2 407	11 138
Total des revenus	1 086 000	289 900	918 002	(108 548)	1 239 324
Charges (note 4.6.9)					
+ Entretien	252 038 000	58 612 145	163 691 199	57 635 702	163 304 358
+ Fonctionnement	4 315 000	760 809	2 245 437	1 171 872	3 266 801
+ Administration	13 503 000	3 672 383	10 639 674	3 141 078	9 439 180
+ Obligations environnementales	(11 780 000)	861 958	4 848 277	1 122 729	922 729
Total des charges	258 076 000	63 907 295	181 424 587	63 071 381	176 933 068
Déficit avant financement du Gouvernement du Canada	(256 990 000)	(63 617 395)	(180 506 585)	(63 179 929)	(175 693 744)
Paiements de transfert (note 4.6.10)	337 998 000	76 008 713	222 171 001	69 964 888	198 973 960
Excédent lié aux activités	81 008 000	12 391 318	41 664 416	6 784 959	23 280 216
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	500 409 000		461 419 341		445 413 783
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	581 417 000		503 083 757		468 693 999

4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2016

	Douze mois terminés le	Neuf mois terminés le			
	31 mars 2017	31 décembre 2016 (réel)		31 décembre 2015 (réel)	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice lié aux activités	81 008 000	12 391 318	41 664 416	6 784 969	23 280 216
+ Acquisition d'immobilisations corporelles (note 4.6.4)	(110 744 000)	(16 347 291)	(56 164 404)	(15 183 966)	(46 219 822)
+ Amortissement des immobilisations corporelles (note 4.6.4)	41 396 000	8 383 999	24 058 929	7 497 979	22 488 102
Total de la variation due au total des immobilisations corporelles	(69 348 000)	(7 963 292)	(32 105 475)	(7 685 987)	(23 731 720)
+ Acquisition de charges payées d'avance	-	(31 903)	(2 897 668)	(44 720)	(1 652 269)
+ Utilisation de charges payées d'avance	-	1 966 656	3 281 912	1 322 512	2 042 596
Total de la variation due aux charges payées d'avance	-	1 934 753	384 244	1 277 792	390 327
Diminution (augmentation) de la dette nette	11 660 000	6 362 779	9 943 185	376 764	(61 177)
Dette nette au début de l'exercice	(28 068 000)		(41 433 881)		(29 787 827)
Dette nette à la fin de l'exercice	(16 408 000)		(31 490 696)		(29 849 004)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES NEUF (9) MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2016

	Neuf mois terminés le			
	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$
Activités de fonctionnement				
Excédent de l'exercice	12 391 318	41 664 416	6 784 959	23 280 216
Éléments sans effet sur la trésorerie				
+ Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.4)	8 383 999	24 058 929	7 497 979	22 488 102
+ Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	(28 256)	97 249	19 559	(140 926)
+ Augmentation (diminution) des obligations environnementales	(4 347 320)	(9 496 545)	200 000	-
Variation des éléments non monétaires du fonds de roulement				
+ (Augmentation) diminution des débiteurs	10 118 407	(42 465 837)	4 058 560	(23 650 737)
+ Augmentation des créditeurs et frais à payer	2 486 432	8 636 414	2 226 199	17 762 927
+ (Diminution) augmentation des retenues	1 348 539	3 936 528	950 616	1 672 022
+ (Diminution) augmentation des revenus reportés	104 509	(1 574)	189 852	20 447
+ Augmentation des charges payées d'avance	1 934 752	384 244	1 277 792	390 327
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	32 392 380	26 813 824	23 205 516	41 822 378
Activités d'investissement en immobilisation corporelles				
+ Produits de disposition d'immobilisations corporelles – Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.4)	(21 396 765)	(52 134 698)	(15 183 966)	(46 219 822)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(21 396 765)	(52 134 698)	(15 183 966)	(46 219 822)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	10 995 615	(25 320 874)	8 021 550	(4 397 444)
Trésorerie au début de l'exercice		73 996 315		65 137 984
Trésorerie à la fin de l'exercice		48 675 441		60 740 540

4.6. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES

4.6.1. Pouvoirs et activités

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la « Société »), fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le 1er octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (« SPFL »). Le 13 février 2014, elle est devenue une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Depuis le 1er décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle des ponts Jacques-Cartier et Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1er octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Depuis le 1er avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société a comparé et révisé sa politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives et instruments connexes du Conseil du Trésor portant sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements. Suivant cet exercice fait en décembre 2015, la Société confirme qu'elle a rencontré les exigences de l'instruction.

La Société est non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société dépend du Gouvernement du Canada pour son financement.

4.6.2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produit reporté lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la

Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au Montant à recevoir du Gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparations et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apports de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du Gouvernement du Canada sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes:

- + Ponts et routes entre 5 et 48 ans
- + Véhicules et équipements entre 3 et 10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Constataion des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et des autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le Gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas une obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société (excluant les cols bleus) sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Ils se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. Suite au renouvellement de leur convention collective en décembre 2016, ces syndiqués (cols blancs) n'ont plus la possibilité d'accumuler les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables au moment de leur départ. Les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque se sont fait offrir de les conserver jusqu'à leur départ ou de les monnayer. De plus, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme des dépenses au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leurs classifications telles que présentées dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

Éventualités

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisent. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement n'est pas déterminable ou que le montant en cause ne peut pas être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux frais courus relatifs aux travaux majeurs de réfection et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs, aux coûts prévus découlant des passifs au titre des obligations environnementales ainsi qu'aux éventualités.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le Conseil d'administration.

4.6.3. Obligations environnementales

Par le passé, la Société a dressé un inventaire de toutes ses propriétés dans le but de classer leur état environnemental afin de prioriser les interventions. La Société compte un certain nombre de propriétés dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les propriétés concernées se situent sous le pont Jacques-Cartier et aux abords de l'autoroute Bonaventure. En ce qui a trait aux terrains sous le pont Jacques-Cartier, des contaminations des eaux et/ou du sol ont été relevées dans le cadre de cet exercice de classification, mais des travaux de suivis environnementaux et d'analyses plus poussées sont requis afin de déterminer si la nappe phréatique peut en être affectée et si un exercice de décontamination serait requis. Des travaux ont été entrepris au cours de l'exercice 2015-2016 à cet effet. Au 31 décembre 2016, aucun constat final n'a été émis concernant les actions à poser le cas échéant. Actuellement, comme le niveau de contamination, l'impact et les actions à prendre ne peuvent être déterminés, aucun passif environnemental n'a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2016, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure à Montréal. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement opéré par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. Depuis 2003, la Société a effectué des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des taux de toxicité des eaux souterraines au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix

de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions : soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Secteur Est

L'estimation de ce passif est fondée sur une conception détaillée effectuée par une firme externe. La Société a complété le processus d'octroi des contrats pour la réalisation et la surveillance des travaux de construction. En ce qui a trait à l'exploitation du système, les appels d'offres suivront les travaux :

- + Les travaux ont débuté en juin 2016 et sont prévus se terminer à l'automne 2017.
- + L'installation du système de pompage et de traitement a débuté en 2016.
- + Les opérations de confinement et pompage devraient débuter en 2017 pour une période estimée à quinze (15) ans. La durée du projet ira au-delà de quinze (15) ans, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de quinze (15) ans.
- + Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

Secteur Ouest

La Société a octroyé un contrat pour la construction d'une barrière hydraulique et d'une usine de traitement. Par conséquent, l'évaluation de l'obligation afférente au secteur Ouest repose sur les termes financiers de ce contrat :

- + La construction d'une barrière hydraulique et de l'usine de traitement a débuté en juin 2016 et est prévue se terminer en juin 2017.
- + Les opérations de confinement devraient débuter en 2017 pour une période estimée à quinze (15) ans. La durée du projet ira au-delà de quinze (15) ans, mais il est impossible de déterminer les coûts au-delà de quinze (15) ans.
- + Pour le projet du secteur Ouest, la portion des coûts assumés par la Société est de 50 % des coûts totaux à encourir.
- + Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

La Société assurera la gestion de ce projet.

Principales hypothèses		Secteur Est	Secteur Ouest
Au 31 décembre 2016 (31 mars 2016)			

Taux d'actualisation (note1):			
i) Exercices 2016 et 2017	31 mars 2016	0,54 %	0,54 %
	31 décembre 2016	0,78 %	0,78 %
ii) À long terme	31 mars 2016	2 %	2 %
	31 décembre 2016	2,34 %	2,34 %
<hr/>			
Taux inflation – IPCBNR (note 2) :			
Bâtiments non résidentiels	31 mars 2016	3,17 %	3,17 %
	31 décembre 2016	2,99 %	2,99 %
<hr/>			
Facteur de précision		+/-10 %	-
<hr/>			
Fourchette non actualisée et inflationnée :			
Au 31 mars 2016	Minimum	36 210 000 \$	12 752 000 \$
	Maximum	44 012 000 \$	12 752 000 \$
Au 31 décembre 2016	Minimum	35 703 000 \$	12 946 000 \$
	Maximum	43 637 000 \$	12 946 000 \$
<hr/>			
Fourchette actualisée et inflationnée :			
Au 31 mars 2016	Minimum	32 050 000 \$	11 120 000 \$
	Maximum	39 300 000 \$	11 120 000 \$
Au 31 décembre 2016	Minimum	31 800 000 \$	11 400 000 \$
	Maximum	38 918 000 \$	11 400 000 \$
<hr/>			
Dépenses réelles cumulatives au 31 décembre 2016		6 953 391 \$	2 573 154 \$
<hr/>			
Provision Passif environnemental		24 846 609 \$	8 826 846 \$
<hr/>			

Pour 2016, l'obligation relative au secteur Ouest repose sur les termes financiers des contrats octroyés, donc aucune fourchette n'est à considérer.

En juin 2016, PJCCI a débuté les travaux prévus pour les deux secteurs. Au cours du dernier trimestre, des dépenses totalisant 4,6 M\$ ont été encourues (cumulatif 2016-2017 de 9,5 M\$) et ont diminué le passif environnemental. En date du 31 décembre 2016, la Société estime donc l'obligation environnementale à un montant de 33 673 455 \$ (43 170 000 \$ au 31 mars 2016) pour les secteurs Est et Ouest. Ce montant a été enregistré à titre d'Obligations environnementales à l'État de la situation financière au 31 décembre 2016.

Note 1 : Taux Rendements d'obligations types du gouvernement canadien

Note 2 : Indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels

4.6.4. Immobilisations corporelles

(non-audités – en dollars canadiens)

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et équipements	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
1 ^{er} avril 2015	6 890 863	544 443 535	4 471 884	112 687 099	668 493 381
+ Acquisition	-	22 129 437	346 735	64 979 498	87 455 670
+ Aliénations	(1 640 746)	(72 732 742)	(165 534)	-	(74 539 022)
+ Transferts	-	23 655 223	-	(23 655 223)	-
31 mars 2016	5 250 117	517 495 453	4 653 085	154 011 374	681 410 029
+ Acquisition	-	6 521 878	328 552	49 313 974	56 164 404
+ Aliénations	-	-	-	-	-
+ Transferts	-	68 081 150	-	(68 081 150)	-
31 décembre 2016	5 250 117	592 098 481	4 981 637	135 244 198	737 574 433
Amortissement accumulé					
1 ^{er} avril 2015	-	190 801 449	3 341 455	-	194 142 904
+ Amortissement	-	28 369 600	556 567	-	28 926 167
+ Aliénations	-	-	-	-	-
+ Cessions	-	(43 683 080)	(157 541)	-	(43 840 621)
31 mars 2016	-	175 487 969	3 740 481	-	179 228 450
+ Amortissement	-	23 794 227	264 702	-	24 058 929
+ Aliénations	-	-	-	-	-
+ Cessions	-	-	-	-	-
31 décembre 2016	-	199 282 196	4 005 183	-	203 287 379
Valeur comptable nette					
31 mars 2016	5 250 117	342 007 484	912 604	154 011 374	502 181 579
31 décembre 2016	5 250 117	392 816 285	976 454	135 255 198	534 287 054

4.6.5. Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale et la Société a émis et entièrement libéré une action au montant de 100 \$.

4.6.6. Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Dans le cadre d'un projet pour des travaux qu'elle faisait exécuter pour elle-même et pour un partenaire et dont elle partage les coûts avec ledit partenaire, la Société a déposé le 23 novembre 2012, auprès de son partenaire, une réclamation pour des coûts supplémentaires encourus ou à encourir par la Société et découlant de décisions dudit partenaire. Pour le moment, la direction estime qu'il lui est impossible d'établir une estimation de l'incidence financière de cette réclamation.

4.6.7. Passifs éventuels liés aux immobilisations corporelles

- a) Un permis a été octroyé à la Société pour placer, maintenir et utiliser un câble pour les signaux de télévision en circuit fermé sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Ce permis, dont le terme est « durant plaisir », contient une clause de résiliation en vertu de laquelle le propriétaire ou la Société peut résilier le permis en tout temps en donnant un avis écrit à l'autre partie. Lors de l'annulation, le permis prévoit que la Société devra enlever immédiatement ses installations, à ses frais, des terrains et lieux du propriétaire, à défaut de quoi le propriétaire les enlèvera et remettra l'emplacement en bon état, aux frais de la Société, ou au choix du propriétaire, celui-ci les conservera sans compensation. Ni le propriétaire des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier le permis en date du 31 décembre 2016. Comme la date de résiliation éventuelle du permis est indéterminable, aucun passif éventuel lié à cette immobilisation n'a été constaté pour l'exercice en cours.
- b) La Société détient certaines structures érigées sur des terrains dont le propriétaire en a transféré la gestion et l'administration au Gouvernement du Canada. Les documents juridiques de transfert prévoient que, advenant un changement d'utilisation de ces structures par rapport à l'utilisation qui en était faite au moment du transfert, le propriétaire reprendra le contrôle des terrains, et ce, sans aucune indemnité pour les structures construites, à condition qu'elles soient dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces structures. Par conséquent, aucun passif lié à ces immobilisations n'a été constaté dans les états financiers.

4.6.8. Retenues contractuelles

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 %

(désignée « retenue d'exécution ») et retient une nouvelle somme équivalente à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie »). Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie ») réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat après l'expiration de la période de garantie.

4.6.9. Charges selon leur objet

<i>en milliers de dollars</i>	31 décembre	
	2016	2015
	\$	\$
Entretien régulier et majeur	128 504 660	130 084 377
Obligations environnementales	4 848 276	922 729
Amortissement des immobilisations corporelles	24 058 928	22 488 100
Salaires et avantages sociaux	13 046 543	11 574 246
Services professionnels	5 685 748	6 869 273
Biens et services	5 280 432	4 994 343
Total des charges	181 424 587	176 933 068

4.6.10. Crédits parlementaires

<i>en milliers de dollars</i>	31 décembre	
	2016	2015
	\$	\$
Crédits parlementaires demandés	218 614 532	196 923 089
Variation des retenues contractuelles à long terme	3 556 469	2 050 871
Total des crédits parlementaires constaté à titre de produits	222 171 001	198 973 960
Répartition		
Paiement de transfert pour les charges d'exploitation	166 006 598	152 754 137
Paiement de transfert pour les immobilisations corporelles	56 164 403	46 219 823
	222 171 001	198 973 960



Participez à la conversation

JacquesCartierChamplain.ca

Twitter | LinkedIn | Facebook | YouTube

